

DOSSIER D'INSCRIPTION SECTION ADULTES

Avant de vous inscrire, vous pouvez faire deux cours d'essais entre la reprise des cours entre le 1er septembre et le 31 octobre. Pour vous aider, vous pouvez consulter la FAQ sur le site pour le bon déroulement de ces deux cours.

Ensuite pour procéder à l'inscription il vous faut :

1. Compléter et signer la fiche d'inscription
2. Fournir l'intégralité de votre règlement

Rappel des modes de règlement :

- Chèque à l'ordre de l'Association Boxing Club Elancourt (Faire 3 montants égaux)
- Espèces
- DISPOSITIF REGION IDF : LABAZ

3. Fournir la photo récente de l'élève.
4. Lire le règlement intérieur du club car en signant la fiche d'inscription vous vous soumettez pleinement au règlement intérieur de l'association.

Le prochain cours, il faudra nous remettre votre dossier **COMPLET**
sans quoi nous ne pourrons pas enregistrer l'inscription
et l'élève n'aura pas accès aux cours.

Concernant les équipements, nous vous laissons jusqu'au 31 octobre pour vous équiper totalement (la liste est dans le règlement intérieur)

Sans quoi l'accès aux cours vous sera REFUSE.

Sportivement,
Le bureau.

BOXING CLUB

ELANCOURT

FULL CONTACT

Sous l'égide :



INSCRIPTION SAISON 2026/2027

La période d'inscription est limitée du 1^{er} septembre au 31 octobre

PHOTO

(couper et coller ici)

NOM : PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :
TELEPHONE DOMICILE : PORTABLE :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
EMAIL :
PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (nom et tél) :

OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION :

- ☐ La tenue et les équipements de protection.
- ☐ 1 photo d'identité récente
-
- Seuls les dossiers complets permettront d'effectuer une demande de licence auprès de la FFK et donneront droit à l'accès aux cours
- Les élèves souscrivent uniquement une licence à la FFK
- Payable jusqu'à 3 fois, par chèque à l'ordre de A.B.C.E.

SECTION ADULTES :

+18 ans

Né avant 2008

HORAIRES DES COURS

MERCREDI 20h00 à 22h00

VENDREDI 20h00 à 22h00

TARIFS :

NOUVEL ADHERENT : 290€ /an*

ANCIEN ADHERENT : 240€ /an**

* La cotisation inclut la tenue obligatoire (tee-shirt et pantalon noir du club).

** cotisation pour les élèves possédant déjà la tenue du club.

- Les équipements complets et en bon état sont obligatoires pour accéder aux cours (cf règlement intérieur en vigueur)
- Le Club met à votre disposition la liste des équipements obligatoires (consultable via le QR code du club) →



☐ TEESHIRT SUPPLEMENTAIRE 20€ X TAILLE :

☐ PANTALON SUPPLEMENTAIRE 30€ X TAILLE :CM

Soit un TOTAL DE _____ € pour la cotisation et _____ € pour les équipements.

POUR FINALISER VOTRE INSCRIPTION, ASSUREZ VOUS :

- **D'avoir reçu l'invitation au groupe WhatsApp**, seul canal de communication en temps réel du club, afin d'être prévenu d'informations importantes (événements, réunions, annulations de cours etc...)
- ☐ j'autorise ☐ je n'autorise pas : l'Association Boxing Club Elancourt à utiliser, dans le cadre pédagogique (site Internet, publications réseaux sociaux, reportages), des photos ou vidéos de moi, prises au cours des activités du club ou pendant les entraînements.
- **D'avoir lu notre règlement intérieur en vigueur sur le site**. En signant la présente fiche d'inscription, vous vous engagez à le respecter. Scannez le QR code :



Comment avez-vous connu le club ?

Fait le :

Signature:



DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET SAISON 2026/2027

> CLUB

En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « **nouveau licencié** ». ☐

Veillez à vérifier ou à inscrire
votre adresse mail **pour recevoir
votre attestation de licence** dès
l'enregistrement par votre club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr

_____@_____

▼ Nom

▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année **IMPORTANT** Veillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., senior, etc.

▼ N° ▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc. ▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

► Personne en situation d'handicap ☐ oui ☐ non

▼ Lieu-dit ▼ Code postal ▼ Commune

Catégorie	Nombre de points
Lieu-dit	18
Code postal	62
Commune	20

▼ Téléphone 1 ▼ Téléphone 2 ▼ Code style (voir au verso)

▼ Nom de naissance	▼ Ville de naissance
▼ Numéro de département de naissance	▼ Pays de naissance
Uniquement si pays de naissance autre que la France	
▼ Nom et prénom du père	▼ Nom et prénom de la mère

- **Adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- **Régler la somme de 39 € TTC** (licence : 38,40 € TTC et assurance : 0,60 € TTC).
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : _____ Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

- **Refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, **le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.**
- **Accepter** que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, **ne pas régler avec la licence la somme de 0,60 €** de l'assurance, mais **régler finalement la somme de 38,40 € TTC.**
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur ffkarate.fr, des informations relatives :** aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : _____

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

➤ Acceptez-vous de recevoir les actualités de la FFK ? ☐ oui ☐ non

INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFK, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la Fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFK (textes officiels disponibles sur le site ffkarate.fr, rubrique « *Statuts et Règlements* »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la circulaire du 12 septembre 2022 de la FFK, désormais pour les pratiquants mineurs et majeurs, plus aucun certificat médical n'est exigé (**sous conditions**). Retrouvez toutes les informations dans la rubrique « *Certificat médical* » sur le site ffkarate.fr

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FFK. En application de la loi du 06 janvier 1978, modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès à la limitation, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition et également d'un droit de profilage.

Pour toute demande concernant l'exercice d'un des droits précités, vous pouvez contacter directement la Fédération à l'adresse suivante : licences@ffkarate.fr

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site ffkarate.fr, rubrique « *Assurances* » ou sur demande écrite auprès de la FFK. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et du bulletin de souscription des garanties complémentaires.

> **Responsabilité civile** : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FFK.

> **Accident corporel** : la FFK met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFK auprès de l'assureur Generali via le courtier Marsh. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFK informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuelle accident » s'élève à 0,60 € TTC quel que soit l'âge.

> **Options complémentaires** : le soussigné déclare avoir été informé, conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de Generali via le courtier Marsh. Le bulletin de souscription de garanties complémentaires est situé en dernière page de la notice d'information assurances.

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur assurances.karate@marsh.com ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à Marsh. N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave : Tél : +33 1 45 16 66 36 (contrat n°10273)

Marsh
Département Sports & Événements
Tour Ariane
92088 Paris La Défense Cedex
Ligne dédiée : 01 87 21 27 86
Mail : assurances.karate@marsh.com

SERVICE LICENCES
01 41 17 44 40
licences@ffkarate.fr

STYLES ET DISCIPLINES

KARATÉ DO

Style	Code
Karaté Full Contact	KFC
Goju Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPO
Kinomichi	KINO
Kyokushinkai	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokai	SHOK
Shotokan	SHOT
Shotokan Oshima	SHOHS
Shukokai	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté-do	KARA

KARATÉ JUTSU

Style	Code
Aïto Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
Bukido Sport	BUKISP
France Shorinji Kempo	FSK
Genbudo	GEN
Juku Karaté Jutsu	JKJ
Karaté Mix	KMIX
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	KOBU
Nanbudo	NANB
Nihon Tai-Jitsu	NIHO
Nunchaku	NUNC
Pankido	PKD
Shidokan	SHID
Shindokai	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Shudo Kan	SKAN
Tai-Do	TD
Tai-Jitsu	TAI
Tai Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style de karaté-jutsu	KAJT
Art du combat et la canne de défense	ACCD

DISCIPLINES ASSOCIÉES

Style	Code
Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	
Kali Eskrima	KALIESK
Pencak Silat	SILA
Autres styles A.M. Sud-Est Asiatique	AMSEA
Vovinam Viet Vo Dao	VVVD
Arts martiaux vietnamiens traditionnels	AMVTRAD
Autre style des arts martiaux vietnamiens	AAMV
Krav Maga	KRAV
Para-Karaté	PARAK
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU
Yoseikan Budo	YOS

AUTRES DISCIPLINES

Style	Code
Capoeira	CAPOE
Kung Fu	KUNG
Kung Fu Chuan Fa	CHUAN
Seibukan	SEIBK
Qi-Gong	QGNG
Tai Chi Chuan	TCH
Wushu Lutte Chinoise	WLCH
Jeet Kune Do	JKD



FFK 39 rue Barbès 92120 MONTRouGE

ffkarate.fr

NOTE D'INFORMATION

RÈGLEMENTATION AUTOUR DU CERTIFICAT MÉDICAL 2025-2026

1. POUR LES PRATIQUANTS MAJEURS

En application de l'article L. 231-2 du Code du sport, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical.

Le certificat médical n'est donc plus un sujet pour tout licencié majeur, qu'il soit pratiquant en loisirs, en compétition, ou encore dirigeant, sauf exception détaillée au point 3.

Pour de plus amples informations nous vous invitons à vous référer à la circulaire du 12 septembre 2022 accessible au lien suivant : <https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/certificat-medical/>

2. POUR LES PRATIQUANTS MINEURS

Aucun certificat médical n'est exigé pour la pratique en loisir comme en compétition (sous réserve des situations spécifiques développées au point 3).

Il sera seulement demandé aux licenciés mineurs de remplir un questionnaire médical qu'ils devront compléter conjointement avec leurs responsables légaux. Ce questionnaire médical se trouve sur notre site internet au lien suivant :

<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/certificat-medical/>

Le responsable légal du mineur, devra attester sur l'honneur auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Un modèle d'attestation sur l'honneur se trouve également sur notre site internet :

<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/certificat-medical/>

Pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire médical ne doit être communiqué aux clubs. Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de l'inscription et de la prise de licence aux clubs. Ces derniers sont tenus de conserver seulement l'attestation sur l'honneur.

Pour de plus amples informations nous vous invitons à vous référer à la circulaire du 27 juillet 2021 accessible via les liens évoqués plus haut.

3. LA PRATIQUE EN COMPETITION DE DISCIPLINES A CONTRAINTES PARTICULIERES

En application de la législation relative aux disciplines dites « à contraintes particulières », des dispositions dérogatoires sont prévues dans certains cas. Ces disciplines sont celles pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement, après un KO.

Désormais, **les pratiquants des disciplines suivantes seront dans l'obligation de présenter, lors des compétitions, les éléments suivants :**

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de combats avec KO autorisé, valable 1 ans ;
- Un examen clinique comportant un électrocardiogramme de repos (avec interprétation), valable 3 ans ;
- Un examen ophtalmologique : acuité visuelle, champ visuel, tonus oculaire et fond d'œil, valable 3 ans.

La liste, non exhaustive, des disciplines concernées est la suivante :

Karaté contact / Full contact / Karaté Mix / Kyokushinkai / Sanda / Vo Tu Do / Vo Vinam Combat

4. DES QUESTIONS ?

Le service juridique se tient à votre disposition si vous avez toute question à l'adresse mail : juridique@ffkarate.fr ou par téléphone au 01 41 17 44 40